

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis N°10 / 2021 Création d'un réseau de chauffage à distance CAD sur le territoire communal
--

La commission s'est réunie les 16, 23 et 29 novembre 2021 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	16.11.2021	23.11.2021	29.11.2021
Mme Pascale Menu	x	X	X
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Quentin Bérard (suppléant)	x	X	X
M. Alan Carleton		X	X
M. Raphaël Conus (suppléant)	x	X	X
Mme Catherine Jaquier	x		
Mme Susan Killias	X	X	X

1. Préambule

Le préavis concernant la création d'un réseau de chauffage à distance a été présenté à la Commission gestion-finances le 23 novembre 2021 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

Nous rappelons que l'objectif de la Commission est d'évaluer les incidences financières pour la Commune.

2. Analyse

Le projet visé par le préavis consiste à louer les services de chauffage à la Romande Energie pour les bâtiments communaux en lieu et place d'une propriété et exploitation d'infrastructures pour produire l'équivalent.

Ainsi la Commune ne doit plus immobiliser de capitaux propres pour ce service et dispose de ressources pour de futurs investissements. Cette flexibilité représente un avantage. De plus, la Commune ne doit plus supporter ni le risque d'obsolescence de ses actifs en pleine évolution technique et réglementaire, ni le risque de dommages et accidents des installations.

Par ailleurs la Romand Energie rachètera la chaufferie actuelle pour un montant de CHF 200'000, qui s'ajoute à notre capacité d'investissement.

En contrepartie, la Commune s'engage à long terme à payer :

- Un forfait annuel de puissance

- Un forfait annuel d'exploitation et de maintenance
- Sa consommation d'énergie

Le forfait annuel a été calculé sur base de la capacité ou « puissance » de chauffage requis pour les besoins actuels de la Commune, à savoir l'école et le bâtiment de la Voirie. Il s'agit de besoins pérennes. La commune ne s'engage donc pas à payer un loyer qui dépasse ses besoins futurs.

Comparaison des coûts totaux annualisés de la solution actuelle avec la solution du préavis.

Les coûts actuels sont composés de :

- L'entretien et exploitation de la chaufferie
- L'amortissement de la chaufferie sur 20 ans
- Le combustible (pellets)

La durée d'amortissement correspond aux standards habituels d'amortissement pour ce type d'installation.

A noter que dans l'évaluation des coûts futurs, la Commune touchera un loyer annuel de CHF 5'580 pour la location des sous-sols du collège afin d'héberger les installations.

La solution proposée par le préavis coûtera à la Commune pour ses besoins actuels environ 20% de moins qu'actuellement.

En synthèse, pour les finances de la Commune, le système de CAD présente trois avantages :

- Moins d'immobilisations financières
- Moins de risques
- Une réduction des coûts annuels

Conclusions:

La commission gestion-finances unanime propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission

Pascale Menu

2021-12-01 20:20

Signé électroniquement par Pascale Menu

Présidente

Annexe : Questions et réponses de la municipalité

Questions – Réponses concernant le préavis municipal 10 - 2021

Création d'un réseau de chauffage à distance CAD sur le territoire communal

Questions CGF :

- Y-a-t-il eu un appel d'offre ?
 - **Non, le choix de Romande Energie nous paraît être le bon partenaire de proximité en relevant qu'il s'agit d'une société en mains des collectivités publiques (Canton et communes).**
 - **Pour mémoire, nous vous rappelons que notre commune est également actionnaire de cette société.**
 - Romande énergie a fait une proposition aux promoteurs privés. Que se passe-t-il s'ils refusent l'offre ? Est-ce que le forfait annuel est susceptible de changer ?
 - **Non, en aucun cas, il s'agit d'un risque pris en charge par la Romande Energie.**
 - Comment a été fixé le montant du loyer des chaufferies (CHF 5'580)?
 - **Il n'était pas aisé de chiffrer le loyer. Une première proposition a été faite, laquelle a fait l'objet d'une demande complémentaire pour aboutir au chiffre pris en compte. Ce chiffre paraît raisonnable pour des locaux en sous-sol selon renseignements pris.**
 - Le prix au de 8,6 cts/kWh est indexé mais est-il dépendant du nombre d'utilisateurs ?
 - **Non, il ne dépend pas du nombre d'utilisateurs.**
-

Point 5.5

- Quelle est la consommation électrique sur les 5 dernières années ?
- **Notre estimation est d'un montant de CHF 1600.00/an**
- Comment se décompose le montant de CHF 54'202 ?
- **Voir réponse dans le tableau ci-dessous**
- Comment se décompose le montant de 34'620

Tableau 1. Estimation de facture annuelle du collège

Contrat de 50 ans	[HT]
Forfait annuel d'exploitation et de maintenance	16 450 CHF/an
Location des sous-sols de l'école	- 5 480 CHF/an
Prix de la chaleur (Basé sur une estimation de consommation de 275'000 kWh/an à 0.086 CHF/kWh) (Coût variable)	23 650 CHF/an
Total des coûts annuels de chaleur [CHF HT]	34 620 CHF/an
Prix de la chaleur rapporté à l'achat du combustible soit 316'500 kWh (estimatif) [HT]	10.94 cts/kWh
Prix de la chaleur avec toutes les pertes (estimatif de 275 000 kWh) [HT]	12.59 cts/kWh

- Est-ce que le montant de CHF 34'620 comprend le forfait annuel de puissance CHF 16'450) ?
- **Oui, voir tableau présenté ci-dessus.**
- Nous avons mis dans un tableau les différents montants mentionnés. Est-il correct ?

		CHF
Coûts actuels annuels	Consommation	54'202
Coûts futurs annuels	Forfait de puissance	16'450
	Consommation	34'620
	Loyer	-5'580
Différence annuelle		8'712

Pour une meilleure compréhension, nous vous remettons un tableau résumant les coûts annuels des 5 dernières années, y compris l'amortissement de l'installation :

°	Coûts chauffage Ecole et bâtiment Voirie	Fourniture s pellets	Entretien divers, contrat entretien, consommation électrique	Total coûts exploitation	Amortissement installations chaufferie actuelle/an	Coûts annuels totaux
	2016	24'515.00	4'600.00	29'115	27'200.00	56'315
	2017	19'900.00	4'600.00	24'500	27'200.00	51'700
	2018	24'747.00	4'600.00	29'347	27'200.00	56'547
	2019	24'180.00	4'600.00	28'780	27'200.00	55'980
	2020	18'668.00	4'600.00	23'268	27'200.00	50'468
	Coût annuel moyen yc amortissement (20 ans)					54'202
	Coût annuel moyen yc amortissement de (25 ans)					48'762
	Remarques	Le travail de l'employé communal n'est pas chiffré				

Il est à noter que la durée de vie d'une installation de chauffe est d'environ 20 ans.

Francis Monnin, Syndic, le 22.11.2021